



**Prix franco-allemand d'histoire
attribué aux mémoires de master**

L'Institut historique allemand décerne en 2022 le huitième prix franco-allemand d'histoire attribué aux mémoires de master. Peuvent concourir des étudiants ou étudiantes ayant soutenu leur mémoire de master 2 (ou équivalent, par exemple mémoire d'admission au *Staatsexamen*) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, en histoire ou une discipline apparentée à l'histoire dans un établissement d'enseignement supérieur de France ou d'Allemagne et ayant reçu la mention »bien« ou »très bien« (en France, à partir de 14/20). Pour les travaux soutenus dans un établissement allemand, le mémoire doit porter sur un moment de l'histoire française. À l'inverse pour les travaux soutenus dans un établissement français, le mémoire doit porter sur l'histoire allemande. Dans les deux cas, le mémoire peut aussi porter sur l'histoire franco-allemande. La période étudiée peut aller de l'antiquité tardive à l'histoire du temps présent. Il n'est pas tenu compte de la nationalité des candidats.

Date limite de dépôt des dossiers: 13 mars 2022.

Pour participer à ce concours, veuillez envoyer votre mémoire, accompagné du rapport du directeur ou de la directrice de mémoire, d'une lettre de candidature, d'un CV et d'un résumé de deux pages en allemand ou français (en choisissant la langue qui n'est pas celle dans laquelle est rédigé le mémoire), dans un unique document PDF et par courriel à l'adresse: geschichtspreis@dhi-paris.fr.

Le prix franco-allemand d'histoire attribué aux mémoires de master est doté de 500 €. Le ou la lauréat/e sera convié/e à Paris pour la remise officielle du prix. Les frais de voyage et d'hébergement du/de la lauréat/e seront remboursés. Des aspects essentiels du travail pourront être publiés, après une évaluation positive externe, sous la forme d'un article scientifique dans la revue de l'IHA »Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte«. Une commission composée de chercheurs et chercheuses de l'Institut historique allemand et d'universitaires sélectionnera le ou la lauréat/e parmi l'ensemble des dossiers reçus. Tout recours juridique est exclu.